



DECLARATION A REMPLIR EN VUE D'UN CHANGEMENT D'ETAT CIVIL

A remplir en lettres
capitales par le
demandeur sans
rature ni surcharge

Attention :
justificatifs
obligatoires à fournir
indiqués au verso

Version 08/2021

I- MOTIF DU CHANGEMENT D'ETAT CIVIL

- (1) Mariage
 (2) Divorce
 (3) Adoption
 (4) Naturalisation
 (5) Acte coutumier
 (6) Autre : _____

II- IDENTIFICATION DU VEHICULE

N° d'immatriculation : _____ Marque : _____

III- ANCIEN ETAT CIVIL

M Mme Autre : _____
Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____ Date de naissance : _____

III- NOUVEL ETAT CIVIL

M Mme Autre : _____
Nom de naissance : _____ Nom d'usage : _____
Prénom(s) : _____
Téléphone fixe / portable : _____ Courriel : _____
Adresse du domicile : _____

Adresse postale : _____

Fait à _____, le _____ Signature du demandeur :

Toute fausse déclaration est passible des peines prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
La loi modifiée n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification des données
auprès des organismes destinataires du formulaire.

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR	Mariage (1)	Divorce (2)	Adoption (3)	Naturalisation (4)	Acte coutumier (5)
L'original du certificat d'immatriculation (même détérioré) ou sa copie.	X	X	X	X	X
Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) ou sa copie.	X	X	X	X	X
Une copie d'un justificatif du changement de nom:					
· Livret de famille, acte ou certificat de mariage	X				
· Livret de famille ou jugement de divorce		X			
· Livret de famille ou extrait de naissance			X		
· Acte de naturalisation				X	
· Décision de l'état civil coutumier					X
Une pièce justificative de domicile datant de moins de 3 mois (voir ci-dessous) ou sa copie	X	X	X	X	X
Un moyen de paiement (espèces, chèque en F.CFP ou carte de paiement).	3 000 F.CFP	3 000 F.CFP	3 000 F.CFP	3 000 F.CFP	3 000 F.CFP

Le justificatif de domicile en Nouvelle-Calédonie indiquant l'adresse physique tel que :

- une facture d'électricité, d'eau, d'enlèvement des ordures ménagères ou de téléphone fixe datant de moins de 3 mois ;
- une quittance de loyer de moins de 3 mois ;
- le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Remarques :

- Les renseignements portés sur les formulaires doivent correspondre à ceux portés sur les pièces justificatives fournies. **Dans tous les cas, les indications portées sur les pièces justificatives font foi.**
- Si demande d'envoi du certificat d'immatriculation par voie postale, joindre OBLIGATOIREMENT une **enveloppe affranchie au tarif en vigueur**, libellée au nom, prénom et adresse du demandeur. **Attention, la DITTT ne pourra être tenue pour responsable en cas de problème d'acheminement du courrier.**
- Vos chèques doivent être libellés à l'ordre de : REGIE RECETTES DU SRT/DITTT (si le dossier est transmis à la DITTT de Nouméa) ou à l'ordre de : REGIE DITTT KONE (si le dossier est transmis à la DITTT de Koné, antenne des services du Gouvernement)

DITTT Nouméa – Bureau du guichet unique - 1 bis rue Edouard Unger - Vallée du Tir – Nouméa - BP M2 98849 Nouméa Cedex

Tel : 28.03.00 – Mail : ditt.cartes-grises@gouv.nc

DITTT Koné – Antenne des services du Gouvernement - 636 rte de la Néa – BP 671 98860 Koné

Tel : 47.70.70 – Mail : antenne-nord.sg@gouv.nc

www.dittt.gouv.nc